

Procédure Lead Agency avec la Belgique, Wallonie Bruxelles (partie francophone de la Belgique, F.R.S-FNRS)

Introduction

La procédure Lead Agency permet à des chercheuses et des chercheurs de Suisse et de la communauté wallonne de Belgique de déposer une requête conjointe auprès de l'une des deux organisations nationales d'encouragement de la recherche. La demande se conforme aux procédures habituelles du pays.

Seules des requêtes basées sur une question et un plan de recherche communs peuvent être soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency. Le projet Lead Agency doit être conçu de telle manière que les projets partiels poursuivis dans les différents pays ne constituent pas des projets indépendants et ne puissent par conséquent pas être réalisés séparément. Les dispositions locales respectivement en vigueur s'appliquent au calcul des coûts.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et les requêtes sont traitées au sein de l'encouragement de projets du FNS. Il n'y a donc pas de budget supplémentaire pour les projets Lead Agency, qui doivent respecter les mêmes modalités que celles qui s'appliquent à l'encouragement de projets. Il est ainsi uniquement possible aux requérant-e-s de soumettre une requête Lead Agency si celle-ci ne présente pas de chevauchement thématique avec d'autres requêtes soumises au FNS ou d'autres projets déjà en cours.

1. Conditions générales

1.1 Instruments d'encouragement

Les instruments d'encouragement suivants du FNS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets

Les instruments d'encouragement suivants du F.R.S-FNRS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets PDR

1.2 Universités wallonnes

Des projets en collaborations avec des chercheurs des universités suivantes peuvent être soumis :

- Université Catholique de Louvain (UCL)
- Université Libre de Bruxelles (ULB)
- Université de Liège (ULiège)
- Université de Mons (UMons)
- Université de Namur (UNamur)
- Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B)

1.3 Conditions générales

La durée du projet est au maximum de quatre ans dans les deux pays.

Les requérant-e-s désirant soumettre leur requête Lead Agency dans une autre langue que l'anglais doivent préalablement consulter toutes les organisations impliquées.

En raison de la coordination avec l'organisation partenaire, l'évaluation peut prendre davantage de temps que pour les requêtes classiques.

1.4 Taux de succès

Veillez prendre note que le taux de succès du F.R.S-FNRS est d'environ 20%, soit nettement inférieur à celui du FNS.

2. Soumission

2.1 Soumission 2018

Le FNS et le F.R.S-FNRS ont convenu d'alterner annuellement le rôle de Lead Agency. En 2018, les requêtes Lead Agency avec la France pouvaient être uniquement déposées auprès du FNS. Une soumission cette année n'est plus possible. La prochaine date de soumission sera probablement en avril 2019.

2.2 Début du projet

Le F.R.S-FNRS exige le démarrage des projets en janvier 2019. Bien que les partenaires suisses puissent débiter jusqu'à un an après la décision de financement, un démarrage coordonné des partenaires suisses et belges est dans ce cas indispensable.

2.3 Le FNS en tant que Lead Agency

La requête doit être déposée comme un tout et le plan de recherche doit comporter une description de l'ensemble du projet ainsi que des rôles spécifiques de toutes les parties du projet réalisées dans les différents pays.

La planification budgétaire doit être présentée séparément pour les différents projets partiels. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi sur *mySNF*. En ce qui concerne la partie belge, un [formulaire budgétaire](#) additionnel doit être rempli.

À des fins administratives les candidats promoteurs belges soumettent également la candidature auprès du F.R.S.-FNRS et sollicitent l'ouverture d'une demande sur SEMAPHORE en adressant un email à credits-projets@frs-fnrs.be, en précisant l'identité (nom, prénom, email, institution) de tous les promoteurs.

2.3.1 Soumission via *mySNF*

Les procédures Lead Agency ne constituent pas un instrument d'encouragement à part entière et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet belges doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Dans la rubrique « Lead Agency et autres accords », veuillez sélectionner Lead Agency FNS ainsi que Belgique F.R.S-FNRS en tant qu'organisation partenaire. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget belge, le "formulaire budgétaire" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Le DMP (plan de gestion des données) fait partie intégrante de la soumission de la requête et est à remplir directement sur *mySNF*. Celui-ci doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.

2.3.2 Évaluation

Le comité d'évaluation de la division responsable du contenu effectue l'évaluation du projet global. Les requêtes soumises à la procédure Lead Agency sont évaluées de la même manière que les requêtes classiques.

2.4 2.2 F.R.S-FNRS en tant que Lead Agency

Si le F.R.S-FNRS fait office de Lead Agency, l'ensemble du projet est déposé auprès de cette organisation.

Les règlements du FNS s'appliquent à la partie des recherches effectuées en Suisse (éligibilité des requérant-e-s suisses, budget du projet partiel et chevauchement thématique avec d'autres projets du FNS). Le projet sera évalué par le F.R.S-FNRS et ratifié par le FNS.

2.4.1 Soumission via *mySNF*

Pour des raisons administratives, la requête doit parallèlement être déposée auprès du FNS via la plate-forme *mySNF*.

Il n'existe pas d'instrument d'encouragement propre aux accords bilatéraux et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet belges doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Dans la rubrique « Lead Agency et autres accords », veuillez sélectionner Lead Agency organisation partenaire ainsi que Belgique F.R.S-FNRS en tant qu'organisation partenaire. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget belge, le "formulaire budgétaire" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Il est nécessaire de soumettre le même plan de recherche que celui soumis au F.R.S-FNRS. À l'inverse, il n'est pas nécessaire de saisir les CVs et outputs de recherche des partenaires étrangers.

Finalemment, dans la mesure où le F.R.S-FNRS n'exige pas de plan de gestion des données (DMP), un tel document doit obligatoirement être rempli sur mySNF, y compris lorsque le F.R.S-FNRS officie en tant que Lead Agency. Le DMP doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.

3. Conditions de participation

Les modalités qui s'appliquent sont les mêmes que pour [l'encouragement de projets](#).

4. Contact

Division I
Paul Pignat
Div1@snf.ch
031 308 22 22

Division II
Cornelia Sommer
leadagency.div2@snf.ch
031 308 22 22

Division III
Barbara Schellenberg
Div3@snf.ch
031 308 22 22

5. Documents et liens

Procédure Lead Agency avec la Wallonie
[F.R.S-FNRS Website, appel 2018](#)
[Formulaire budgétaire ANR-DFG-FNR-F.R.S FNRS-FWF-FWO](#)
[Documents and downloads](#)

Avril 2018